

PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

2021-2022

Le contenu de ce document a été rédigé par le Bureau des enquêtes et des accidents d'aviation de la République du Congo.

La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans son autorisation.

MESSAGE DU DIRECTEUR

La sécurité de l'aviation civile n'a cessé de s'améliorer au fil des ans. Les facteurs à l'origine de cette amélioration sont notamment une réglementation plus stricte, une meilleure conception et exploitation des aéronefs et les progrès technologiques. Toutefois, les conclusions et les recommandations découlant des enquêtes de sécurité ont également contribué de manière significative à cette amélioration. La force de ces conclusions et recommandations dépend de la rigueur de l'enquête et des qualités des enquêteurs qui la mènent.

L'annexe 13 en son chapitre 3, §3.2, dispose que les États doivent établir un service d'enquêtes sur les accidents qui soit indépendant des autorités nationales de l'aviation et des autres entités qui pourraient entraver la conduite ou l'objectivité d'une enquête.

En juin 2010, par décret n°2020-336 du 14 juin 2010, le Bureau des enquêtes et des accidents d'aviation a été créé en tant que direction rattachée au cabinet du ministère des transports. Il a été organisé par décret n°2011-732 du 07 décembre 2011.

Dix (10) ans après sa création, le Bureau ne dispose pas de tous les moyens nécessaires pour permettre à la République du Congo de remplir pleinement ses obligations internationales en matière d'enquête sur les accidents et les incidents d'aviation civile.

Pour y remédier, un premier plan stratégique de développement du Bureau des enquêtes et des accidents d'aviation, acteur clé au sein du système de supervision de la sécurité de l'aviation civile, est élaboré.

Le présent plan stratégique de développement est une feuille de route spécifique et structurante du Bureau pour la période 2021 et 2022 qui se décline en **5 axes stratégiques complémentaires, 8 objectifs stratégiques et 22 actions concrètes** à réaliser d'ici le 31 décembre 2022.

Il se veut être un tremplin pour disposer d'une organisation efficiente et conforme aux normes internationales au service de l'amélioration de la sécurité de l'aviation civile.

Bonne lecture !

Le directeur,

Original signé

MOMBOULI Jean Verseau Rafils

VISION

Notre vision est de faire du Bureau des enquêtes et des accidents d'aviation un acteur majeur de l'amélioration de la sécurité de l'aviation civile au Congo et une référence en Afrique en la matière.

MISSION

La mission du Bureau est de promouvoir la sécurité aérienne en menant des enquêtes indépendantes et objectives sur les accidents et les incidents d'aviation civile.

VALEURS

Pour réaliser sa mission, le Bureau est guidé par les valeurs suivantes :

INTEGRITE

Le personnel doit avoir le sens de l'honnêteté et de la probité pour soutenir leur crédibilité vis à vis des tiers.

LOYAUTE

Le personnel doit manifester une fidélité au Bureau dans la conduite de ses engagements. Il est tenu de faire preuve de loyauté à l'égard de sa fonction et éviter de divulguer des informations confidentielles ou compromettante pour le Bureau.

IMPARTIALITE

Le personnel doit faire preuve de neutralité et d'équité dans l'exécution de ses tâches.

TACT ET LE SAVOIR ÊTRE

Le personnel doit savoir gérer les relations avec les usagers, les partenaires et les autres parties intéressées.

COMPÉTENCE

Le personnel doit avoir la capacité à appliquer l'expérience technique et le savoir-faire reconnu dans le domaine pour exécuter ses missions.

INDÉPENDANCE

Le personnel doit être libre d'exprimer un avis professionnel sans influence externe.

BONNE APTITUDE À LA COMMUNICATION ET OUVERTURE

Le personnel doit avoir la capacité d'écouter, de comprendre et de transmettre les informations à l'oral, à l'écrit et dans la gestuelle.

CONFIDENTIALITÉ

Le personnel doit avoir la capacité à protéger et à s'abstenir de divulguer les informations sensibles obtenues dans l'exercice de son activité professionnelle.

RESPONSABILITÉ

Le personnel doit avoir la capacité de prendre la mesure des obligations dans l'accomplissement de sa fonction.

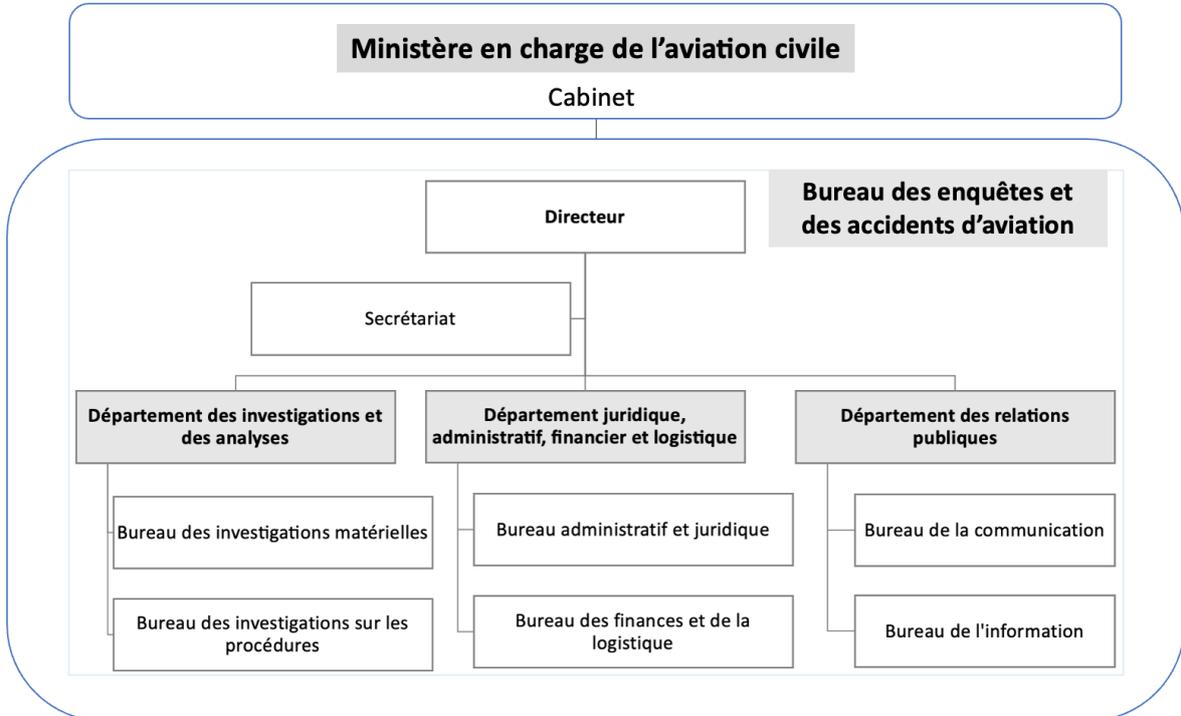
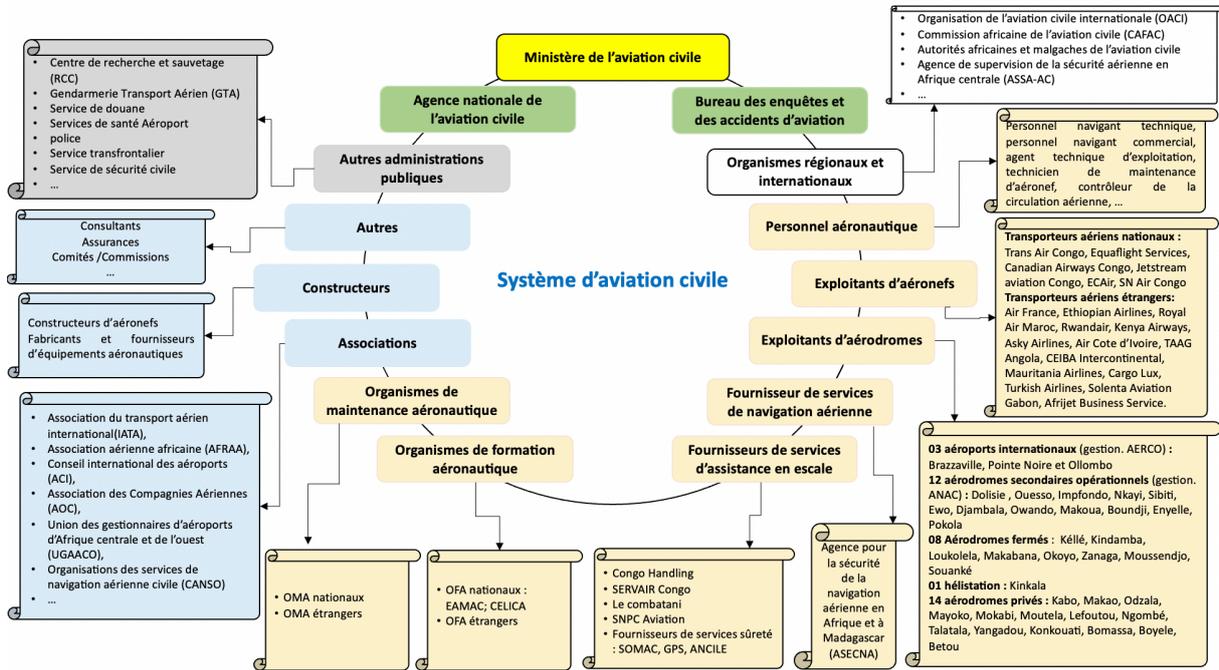
NON-DISCRIMINATION

Le personnel doit respecter la dignité, la valeur et l'égalité de tous les êtres humaines sans distinction de race, de genre et de religion.

RESPECT DU GENRE

Le personnel doit faire preuve de respect et d'équité envers tous les usagers sans distinction de genre.

ORGANIGRAMME DU BUREAU



ANALYSE STRATEGIQUE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE

PRINCIPALES PARTIES INTERESSEES DU BUREAU

Les parties intéressées susceptibles d'avoir un impact potentiel sur la capacité du Bureau à accomplir ses missions conformément aux exigences en vigueur sont :

- le Gouvernement;
- l'agence nationale de l'aviation civile;
- les organismes régionaux et internationaux;
- les autorités de l'aviation civile et entités chargées des enquêtes d'aviation des États tiers;
- les exploitants et les fournisseurs de services;
- les médias ;
- les familles des victimes.

BESOINS ET ATTENTES DES PARTIES INTÉRESSÉES

Le tableau ci-dessous identifie les exigences attendues (besoins et attentes) de chaque partie intéressée.

Parties intéressées	Besoins et attentes
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Conformité aux normes et pratiques recommandées (SARPs) de l'OACI - Augmentation du taux de mise en œuvre effective des SARPs dans le domaine des enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation (AIG) - Mise en œuvre effective des exigences réglementaires et législatives en vigueur - Conduite et/ou participation aux enquêtes sur les accidents/incidents d'aviation - Publication des rapports d'enquête et des études de sécurité - Formulation des recommandations de sécurité pour l'amélioration de la sécurité aérienne - Réduction du nombre d'accidents et incidents graves - Participation à l'élaboration et la mise en œuvre du plan national de sécurité

Parties intéressées	Besoins et attentes
Agence nationale de l'aviation civile	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des rapports d'enquêtes et des études de sécurité - Publication des recommandations de sécurité
Organisation de l'aviation civile internationale	<ul style="list-style-type: none"> - Conformité aux SARPs de l'OACI et aux exigences réglementaires nationales en vigueur - Augmentation du taux de mise en œuvre effective des SARPs dans le domaine des enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation (AIG) - Réduction du nombre d'accidents et incidents graves
États tiers	<ul style="list-style-type: none"> - Notification des incidents/ou accidents d'aviation conformément aux SARPs de l'OACI, - Conduite d'enquêtes techniques en cas de délégation - Participation du Bureau aux enquêtes menées par leurs services d'enquêtes - Transmission d'informations/documents pertinents aux services d'enquête de l'Etat qui conduit l'enquête - Mise en œuvre effective des dispositions des MoU signés, le cas échéant
Exploitants et fournisseurs de services	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite des enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation - Diffusion des rapports et des études de sécurité - Formulation des recommandations de sécurité - Mise à disposition des documents nécessaires à la notification des événements de sécurité - Sensibilisation sur la sécurité aérienne
Médias, publics, victimes et leurs familles	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des informations relatives au déroulement des enquêtes - Diffusion des rapports et des études de sécurité - Sensibilisation sur la sécurité aérienne
Personnel du Bureau	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des ressources matérielles et financières adéquates pour l'exécution des tâches assignées - Environnement de travail ergonomique - Mise en œuvre effective des plans de développement des compétences - Gestion de carrière

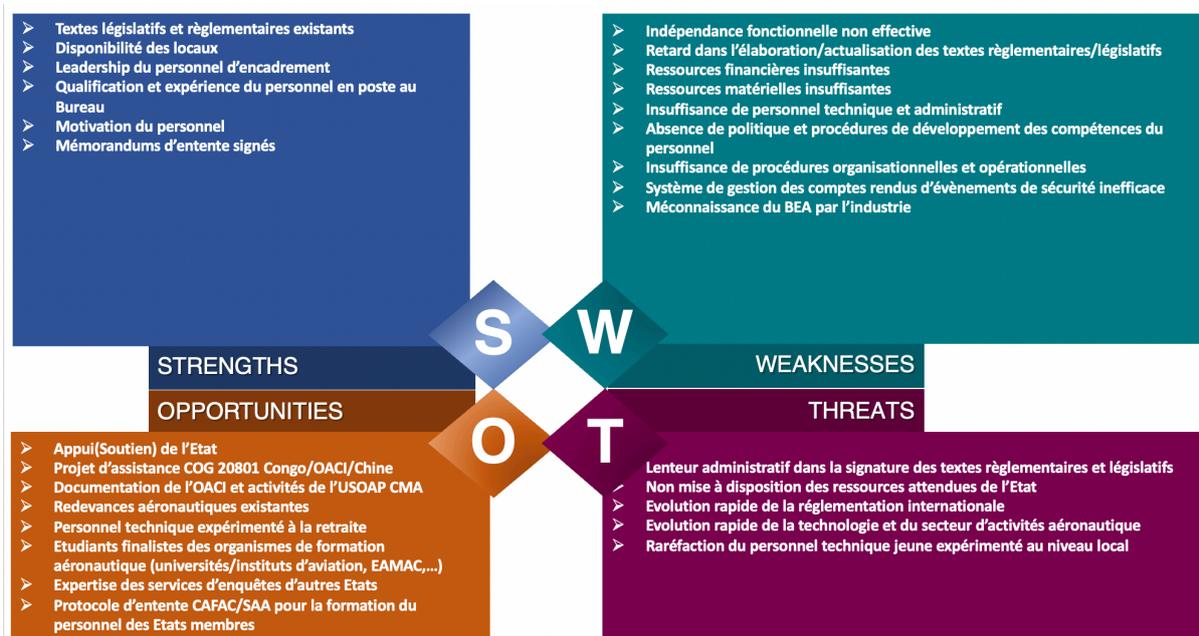
ÉLÉMENTS/SERVICES ATTENDUS DES PARTIES INTÉRESSÉES

Les principales attentes du Bureau envers les parties intéressées sont listées dans le tableau ci-dessous :

Partie intéressée	Éléments/Services attendus
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des ressources humaines, matériels et financières adéquates - Diligence dans l'adoption des textes réglementaires et législatives
Agence nationale de l'aviation civile	<ul style="list-style-type: none"> - Informations/documents relatifs aux activités de supervision de l'aviation civile - Textes réglementaires et législatifs en vigueur relatifs à l'aviation civile - Accès au site de l'OACI et à ses publications
Organisation de l'aviation civile internationale	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture des circulaires, des documents techniques et des SARPs - Invitation aux Colloques et Séminaires de formation du personnel
Autres services de l'Etat (police, armée, sécurité sociale, service de recherche et de sauvetage..)	<ul style="list-style-type: none"> - Notification des événements de sécurité au Bureau - informations pertinentes relatives au site d'occurrence - Assistance lors de la recherche, du transport de l'épave et des indices - Sécurisation/Protection de l'épave et des indices - Assistance à l'équipe d'enquête dans l'atténuation des risques liés au site de l'accident/incident
Service d'enquête d'autres États	<ul style="list-style-type: none"> - Notification des événements de sécurité au Bureau conformément aux SARPs de l'OACI - Conduite des enquêtes déléguées par le Congo - Apport d'expérience d'un Etat tiers dans des domaines particuliers - Mise en œuvre effective des dispositions des MoU et fourniture d'une assistance technique lors des enquêtes conduites par le Congo, le cas échéant - Facilitation des représentants du Bureau lors de leur participation aux enquêtes (formalités aéroportuaires, accès au lieu d'occurrence de l'accident/incident et aux documents/informations d'enquête)

Partie intéressée	Éléments/Services attendus
Exploitants et fournisseurs de services	<ul style="list-style-type: none"> - Notification des accidents et incidents d'aviation - Respect des exigences réglementaires et législatives en matière d'aviation civile, notamment celles relatives aux accidents et incidents d'aviation - Fourniture des documents et informations nécessaires à la bonne conduite de l'enquête

ANALYSE FFOM/SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES)



AXES STRATEGIQUES, OBJECTIFS ET ACTIONS

AXE STRATEGIQUE 1 : UN CADRE JURIDIQUE PROPICE A L'AMELIORATION DE LA SECURITE AERIENNE

Objectif stratégique 1 : Renforcer le cadre réglementaire et législatif existant

- A1.1 : Élaboration et/ou amendement des textes nationaux en matière d'enquête sur les accidents et incidents d'aviation conformément à la réglementation internationale et adapté au contexte
- A1.2 : Établissement et mise en œuvre d'un mécanisme de veille réglementaire

AXE STRATEGIQUE 2 : UNE ORGANISATION CONFORME AUX NORMES ET STANDARDS INTERNATIONAUX

Objectif stratégique 2 : Disposer d'une organisation conforme aux normes et pratiques recommandées de l'OACI et aux standards internationaux

- A2.1 : Élaboration et transmission à la hiérarchie pour examen/adoption des documents relatifs à la réforme organisationnelle du Bureau
- A2.2 : Planification et mise en œuvre d'un système de management de la qualité
- A2.3 : Mise en place d'un système de gestion documentaire et de l'information

AXE STRATEGIQUE 3 : DES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES EN ADÉQUATION AVEC LES MISSIONS DU BUREAU

Objectif stratégique 3 : Disposer des ressources financières suffisantes

- A3.1 : Identification de nouveaux mécanismes de financement différents du budget de l'Etat et mise en œuvre d'une stratégie pour renforcer les ressources financières du Bureau
- A3.2 : Élaboration et mise en œuvre d'une procédure de coordination pour la gestion efficiente des crédits alloués au Bureau inscrits au budget de l'Etat

Objectif stratégique 4 : Disposer d'un personnel qualifié et en nombre suffisant

- A4.1 : Dotation en ressources humaines suffisantes
 - Élaboration et mise en œuvre d'une procédure stratégique pour l'identification du besoin en personnel
 - Élaboration des fiches de descriptions d'emploi

- Sélection et recrutement du personnel en phase avec les spécificités des métiers du Bureau
- Nomination et habilitation des enquêteurs techniques
- Analyse continue du besoin en personnel, du taux de vacance et de roulement du personnel

A4.2 : Développement et maintien des compétences du personnel

- Établissement d'une politique, des programmes et plans de formation du personnel
- Mise en œuvre des programmes et plans de formation continue du personnel

A4.3 : Attractivité du Bureau et fidélisation et implication du personnel

- Établissement d'une politique et d'un mécanisme de rémunération spécifique aux activités d'enquêtes pour fidéliser le personnel

Objectif stratégique 5 : Disposer des ressources matérielles adéquates

A5.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une procédure de gestion du matériel et des équipements du Bureau

A5.2 : Identification et hiérarchisation des besoins du Bureau en équipements ; planification du financement et acquisition des équipements

A5.3 : Aménagement des locaux

A5.4 : Entretien du matériel et des équipements du Bureau

A5.5 : Signature de mémorandums d'entente de mise à disposition d'installations et équipements spécifiques

AXE STRATEGIQUE 4 : DES ENQUETES ET DES ANALYSES DE SECURITE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU SOUS SECTEUR AERIEN

Objectif stratégique 6 : Mieux organiser et structurer le système de compte rendu et le processus d'enquête et d'analyse des événements de sécurité

A6.1 : Élaboration et/ou amendement des manuels, politiques, procédures et autres éléments indicatifs connexes relatifs aux enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation civile

A6.2 : Renforcement du système de compte rendu fondé sur une culture juste

A6.3 : Conduite et/ou participation aux enquêtes et analyses de sécurité

**AXE STRATEGIQUE 5 : UNE COMMUNICATION ET LES RELATIONS PUBLIQUES
RENFORCEES**

**Objectif stratégique 7 : Renforcer et développer la coopération avec les autres
administrations d'aviation civile**

A7.1 : Signature des mémorandums d'entente avec les entités étrangères chargées d'enquêtes et d'autres structures nationales pour une assistance technique

A7.2 : Participation aux réunions et conférences sur les enquêtes des accidents et incidents d'aviation organisées par des institutions et organisations d'aviation civile

Objectif stratégique 8 : Participer à la promotion de la sécurité

A8.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique de communication sur la sécurité

A8.2 : Publication des rapports d'enquêtes et études de sécurité réalisés et de toutes informations pertinentes relatives aux événements de sécurité

RESULTATS ET INDICATEURS

Objectifs	Résultats	Indicateurs
OS 1 : Renforcer le cadre réglementaire et législatif existant	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation exhaustive à jour des amendements de normes internationales - Réglementation en vigueur vulgarisée - Différences aux normes internationales notifiées à l'OACI 	<ul style="list-style-type: none"> - Délais d'amendement des règlements après réception des amendements de l'annexe 13 de l'OACI - Pourcentage de processus d'adoption de règlements conduit à terme - Taux de réalisation des actions de veille réglementaire
OS 2 : Disposer d'une organisation conforme aux normes et pratiques recommandées de l'OACI et aux standards internationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre effective du plan d'actions correctives de l'OACI - Cadre en ligne de l'OACI renseigné - Performances du Bureau améliorées - Site internet, logiciel de gestion documentaire disponibles - Documentation numérisée et archivée 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux global de mise en œuvre effective (EI) de l'État dans le domaine des enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation - Disponibilité des systèmes d'information - Dépôt des documents de réforme - Respect du calendrier (moyenne pondérée de progressions de toutes les activités) - Taux de réalisation du plan d'assurance qualité
OS3 : Disposer des ressources financières suffisantes	<ul style="list-style-type: none"> - Financement disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - Délais d'engagement des crédits inscrits au budget de l'Etat
OS 4 : Disposer d'un personnel qualifié et en nombre suffisant	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines disponibles et suffisantes - Ressources humaines bien formées et compétentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de disponibilité des ressources financières - Taux de formations réalisées - Taux de personnes formées - Taux de roulement/rotation du personnel (turn over) - Taux des postes occupés

PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

Objectifs	Résultats	Indicateurs
OS 5 : Disposer des ressources matérielles adéquates	<ul style="list-style-type: none"> - Santé des agents préservée - Environnement de travail ergonomique - Équipements disponibles et adaptés pour la réalisation des activités du Bureau conformément aux exigences en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'acquisition des équipements et du matériel - Taux de réalisation des travaux d'aménagement
OS 6 : Mieux organiser et structurer le système de compte rendu d'incident et le processus d'enquête et d'analyse des événements de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Documentation exhaustive relative au fonctionnement du Bureau - logiciel de gestion de la base de données des événements de sécurité disponible - Système de compte rendu efficace 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des documents nécessaires aux activités du Bureau - Nombre d'évènements de sécurité notifiés dans la période - Variation du nombre d'incidents graves par type - Variation du nombre d'accidents - Nombre global d'enquêtes ouvertes par le Bureau - Pourcentage des notifications d'incidents/accidents adressées aux organismes étrangers dans les 48h suivant l'occurrence - Délais moyen de déploiement des enquêteurs sur le site d'occurrence - Nombre de rapports d'enquêtes publiés dans les 12 mois suivant l'ouverture de l'enquête
Objectif stratégique 7 : Renforcer et développer la coopération avec les autres administrations d'aviation civile	<ul style="list-style-type: none"> - mémorandums d'entente signés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mémorandums d'entente - Taux de participation aux activités aéronautiques

PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

Objectifs	Résultats	Indicateurs
Objectif stratégique 8 : Participer à la promotion de la sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Plan stratégique de communication sur la sécurité disponible- Supports de communication disponibles- Séances de sensibilisation réalisées (règlementation, système de compte rendu,...)	<ul style="list-style-type: none">- Pourcentage de réalisation des activités du plan stratégique de communication- Nombre de séances de vulgarisation réalisées